

Motos : échec et fin de la circulation inter-files

Mauvaise nouvelle pour les utilisateurs de deux-roues : le gouvernement va mettre fin à une expérimentation commencée en 2016 et qui avait radicalement changé leurs habitudes. La possibilité de rouler entre les files de voitures va être levée le 1er février 2021.

La circulation inter-files est un échec

L'objectif de l'expérimentation était de voir si la circulation inter-files pouvait être généralisée à l'ensemble du territoire. Or, elle a été un échec en termes de Sécurité routière. Selon un communiqué, « l'accidentalité des deux-roues motorisés a augmenté de 12% sur les routes où l'expérimentation de la circulation inter-files (CIF) a eu lieu alors qu'elle a baissé de 10% sur les autres routes des départements concernés ».

Un échec sur toute la ligne, en somme, alors que la baisse des morts sur les routes de France reste une priorité du gouvernement. Certes, la pandémie de 2020 qui se poursuit a fortement réduit le nombre de déplacements, ce qui a réduit mathématiquement le nombre d'accidents et de décès, mais en 2019 la tendance était haussière après plusieurs années de baisse consécutives.

Date de fin de la circulation inter-files : le 1er février 2021

Les motocyclistes des 11 départements concernés par cette expérimentation, en Île-de-France, dans les Bouches-du-Rhône, en Gironde et dans le Rhône (par ailleurs uniquement sur certaines routes), devront donc à nouveau changer leurs habitudes et perdre le réflexe, s'ils l'avaient pris, de se faufiler entre les voitures.

L'expérimentation prendra fin le 31 janvier 2021, ce qui signifie que des amendes pourront être données dès le 1er février 2021. On peut supposer qu'une période de tolérance soit prévue.

De son côté, la Sécurité routière n'abandonne pas le projet qui, s'il réussit, pourrait fluidifier le trafic. Une deuxième expérimentation plus ample est demandée.